

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 127 /2024 ARRÊTÉ DE CIRCULATION

PROLONGATION ARRÊTÉ N° 90/2024

Le Maire de la commune de EVRAN (22),

Vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en ses articles L.2212-1 à L 2215-4,

Vu le Code de la Route et notamment les articles L. 411-1 et R. 411-8,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu la demande initiale de travaux de l'entreprise CONSTRUCTEL (22), représentée par Myriam PERROT, en date du 23/07/2024. Vu le décalage des travaux prévus,

CONSIDERANT que pour permettre :

L'exécution de travaux : **Remplacement poteaux Télécom** à : ensemble de la commune - Evran, d'assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou des personnes chargées de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu d'apporter des restrictions suivantes sur ces voies.

ARRÊTE

ARTICLE N° 1 : PROLONGATION ET VALIDITÉ

Les travaux cités, entrepris à Evran, étant décalés, les prescriptions de l'arrêté numéro : 90/2024 en date du 29 juillet 2024, restent inchangées et sont applicables jusqu'au 03/03/2025. Le présent arrêté de prolongation devra être affiché à côté de l'arrêté cité autant de fois que nécessaire, à destination des usagers.

ARTICLE N° 2 : Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de DINAN est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie d'EVRAN, le 16 octobre 2024

Le Maire
P. GAUTIER

